

## Règlement particulier du 7<sup>ème</sup> tournoi de Chaville

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

### Article 1 : généralités

---

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro XXX et sous le nom « 7<sup>ème</sup> tournoi de Chaville ». Il se déroule les **29/30sept 2018** au Gymnase *Marcel Bec*, *Route du Pavillon de l'Abbé 92190 Meudon, 10 terrains*.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Les Juge-Arbitre de la compétition seront **Stéphane Decool et Patrick Lemery**. Leurs décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

### Article 2 : séries et tableaux

---

- 2.1 Le tournoi 7<sup>ème</sup> tournoi de Chaville est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ».
- 2.2 Les séries proposées sont
  - Série 1 : R4/R5
  - Série 2 : R6/D7
  - Série 3 : D8/D9
  - Série 4 : P/NCDans les tableaux de *SH, SD, DH, DD, DM*  
Formule possible : **simple / double** ou **mixte / double**
- 2.3 Les tableaux de simple et mixte se joueront le samedi et se termineront le samedi.  
Les tableaux de double homme et double dame se joueront et se termineront le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

### Article 3 : inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée à **J-30. C'est-à-dire le Vendredi 31 Aout 2018**. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée à **J-15. C'est-à-dire le Lundi 17 Septembre 2018**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Les joueurs devront être licenciés au plus tard le **Lundi 24 Septembre 2018**.
- 3.4 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à l'adresse [tournoi.chaville@gmail.com](mailto:tournoi.chaville@gmail.com)
- 3.5 Le règlement, par chèque à l'ordre de « LVDC », sera à apporter le jour du tournoi. Le cas échéant, le/la joueur/joueuse sera considéré/considérée comme forfait.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en *en mode Standard*.
- 3.7 *Les frais d'inscription s'élèvent à 14€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux.*
- 3.8 *Modalités de surclassement : aucun surclassement possible en simple, en double et en mixte.*
- 3.9 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement du meilleur joueur dans la discipline concernée.
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de *8h00 à 23h00* et/ou le dimanche de *08h00 à 19h00*.
- 3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

## Article 4 : forfaits

---

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi 7<sup>ème</sup> *tournoi de Chaville* doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
  - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. *Elles sont disponibles sur autres supports de communication (site internet, Facebook, mail)*. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre. Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est YONEX AS30.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 *Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.*
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi 7<sup>ème</sup> *tournoi de Chaville* requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).